RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DECISION DE NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

SERPI
Société par actions simplifiée
Au capital de 11.587.500 €
Siège social : 38 Avenue Hoche 75008 Paris
R.C.S PARIS 394 133 144

DECISION DU PRESIDENT DU 28 mars 2025

Le 28 mars 2025, à 10h30, à Paris,

Le Président, Monsieur Maxime KERLEAU,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant : NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL ET SA REMUNERATION

Nomination directeur général /

Conformément statuts de la société (article 16), le Président décide de désigner, à compter du 1er avril 2025 en qualité de Directeur général de la Société :

Monsieur Bertrand LABRY
[redacted]

Durée du mandant de directeur général /

Cette nomination est effectuée pour une durée de 2 ans étant rappelé que les statuts prévoient une révocation sans juste motif par le président impliquant une rupture possible avant la fin du mandat.

Maxime KERLEAU
Président
[redacted]